

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2010

---

**- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -**

Le jeudi 7 octobre deux mille dix, à dix huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement, sur la convocation qui leur a été adressée le vendredi premier octobre deux mille dix par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

**PRÉSENTS :**

Mme ABECASSIS, Mme AUFRAY MILESY, Mme BARTHE, M BEOUTIS, M. BLISKO, Mme BRINET, M. BROS, Mme COLLET, M. COMBROUZE, M. CONTASSOT, M. COUMET, Mme CUIGNACHE GALLOIS, Mme DAVY, Mme DE LA GONTRIE, Mme DOURTHE, M. DUMESNIL, Mme GOSSELIN, Mme LANG, Mme LAVILLE, M. MIERMONT, M. MOINE, M.OFFREDO, Mme OLIVIER, M. OLIVIER, Mme SEIGNOT, M.TAN, M. TAVER, M. TRAISNEL, M. TRÉMÈGE, Mme YADANI, M.YAKÉTÉ.

**EXCUSES :**

Avec pouvoir : M. Thierry CATELAN (pouvoir à Mme Dorothée COLLET), Mme LAMBLIN (pouvoir donné à M. DUMESNIL)

Sans pouvoir : Mlle BECKER, M. JULLIARD, M. LE GUEN, Mme LORTHOIS, M. RELINGER, Mme STAMBOULI

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme Coumet, Maire du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Je donne la parole à Monsieur Trémège, qui souhaite s'exprimer en introduction.

**M. TREMEGE** : Monsieur le Maire, nous sommes confrontés à un souci. Nous avons reçu mardi un ordre du jour appelant à l'urgence d'un certain nombre de délibérations inscrites au conseil d'arrondissement. Systématiquement, deux ou trois jours avant chaque conseil d'arrondissement, nous recevons des délibérations inscrites avec le caractère d'urgence. L'Opposition, qui a singulièrement

moins de moyens que la Majorité, n'a évidemment pas le temps, singulièrement quand il s'agit de lourds dossiers, de pouvoir les examiner. Je m'en suis fait l'écho auprès de votre cabinet et vous avez bien voulu admettre qu'il y avait au moins un dossier qui méritait un examen approfondi et que vous avez accepté de retirer. Il n'en reste pas moins qu'il en reste un certain nombre. Je comprends bien que pour les associations, retarder notre délibération d'un mois peut avoir des conséquences tout à fait néfastes. Très bien. C'est pour ça que nous avons accepté le principe des trois délibérations intéressant les associations.

Monsieur le Maire, je demande à ce que très solennellement, vous interveniez auprès des services de la Ville. C'est la facilité pour les services de la Ville de considérer qu'on va envoyer aux élus un projet de délibération deux jours avant. D'un simple point de vue démocratique, c'est tout à fait inadmissible. Donc, le groupe UMP et Nouveau Centre vous demande solennellement d'intervenir auprès des services de la Ville pour faire en sorte que cet état de chose cesse.

Le deuxième point de mon intervention est relatif à la problématique des ordinateurs. Au jour d'aujourd'hui, un certain nombre de situations sont réglées, sauf celle de Monsieur Béoutis, par exemple, qui conformément aux instructions que vous aviez données, a apporté son ordinateur ce lundi, je parle sous son contrôle, et qui vient de le récupérer maintenant. Alors, avant que toute cette histoire soit réglée - car le 13<sup>ème</sup> n'est pas isolé : dans tous les arrondissements il y a un certain nombre de problèmes -, je souhaiterais qu'au moins une version pour le prochain conseil d'arrondissement soit envoyée par mail à l'ensemble des élus de l'Opposition, de façon à ce que l'on soit absolument certains que nous ayons l'ensemble des dossiers à notre disposition. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je prends très au sérieux ce que vous me dites. Vous savez qu'au niveau du 13<sup>ème</sup> arrondissement, on a malheureusement peu de possibilités d'influer sur la date d'arrivée des projets de délibérations. Ils vous sont évidemment communiqués immédiatement. Il est vrai que c'est une question récurrente à Paris : les Directions regardent la date limite d'envoi en fonction du Conseil de Paris et passent de manière un peu légère sur les contraintes d'organisation des conseils d'arrondissement. Je le dis autant plus fort que nous ne tenons pas nos séances quinze jours avant le Conseil de Paris mais onze jours, ce qui devrait laisser la possibilité aux services du SGCP d'organiser tout ça correctement. Vous avez saisi le Directeur Général des Services qui m'en a fait part. Nous sommes convenus avec vous d'un accord pour ne pas gêner les associations qui pourraient être subventionnées, et on a retiré un des dossiers importants qui vous gênaient, le deuxième étant lié à des contraintes administratives dont on vous fera part au moment de la présentation de la délibération.

Je pense que cela permettra de donner collectivement une sorte de coup de semonce, en disant que ce n'est pas normal de ne pas considérer les dates et les délais réglementaires, même s'ils sont réglementaires en procédure d'urgence, mais en tout cas les dates permettant l'examen de manière correcte par l'ensemble des élus.

Concernant ODS, je crois qu'on a fait toutes les démarches nécessaires. J'ai demandé à ce que l'envoi de l'ordre du jour soit triplé : une version papier, une version par mail et la version ODS. Evidemment, je suis tout à fait favorable à ce qu'on fasse une dernière fois, j'espère que là il n'y aura aucun souci, un envoi par mail de l'ensemble des délibérations en plus de la version ODS, puisque c'est à votre demande. De la même façon, par sécurité, on sortira toujours une version papier qui pourra être adressée si on constate une quelconque difficulté. Je crois quand même que pour l'ensemble des élus de la Majorité ou de l'Opposition, on s'aperçoit que le système commence à rentrer dans les mœurs et qu'il fonctionne correctement. En revanche, n'hésitez pas à m'interpeller si vous constatez une quelconque difficulté.

**M. TREMEGE** : Un mot si vous me le permettez. Je parle sous le contrôle de Serge Blisko. J'ai été membre de la Majorité, Serge Blisko a été Maire. Dans les deux cas, nous avons été confrontés, les uns et les autres, quand on était dans la Majorité ou dans l'Opposition, à ce genre de chose. Une plainte, une

protestation vigoureuse auprès de l'administration a semble-t-il, dans ces époques-là, donné quelques résultats, d'où l'objet de ma demande.

**M. LE MAIRE:** Non seulement je m'y associe, mais je vais le faire évidemment de mon côté. J'ai déjà eu l'occasion de faire part de notre mauvaise humeur collective au SGCP. J'ai bien dit que non seulement elle ne venait pas uniquement de vous, mais qu'elle était partagée par l'ensemble des élus du conseil d'arrondissement. Donc je pense que sur le principe, nous sommes d'accord.

Nous allons maintenant examiner l'ordre du jour de notre conseil.

**MA 13 2010 08 :** Désignation d'un secrétaire de séance.

**M. LE MAIRE:** La première délibération doit désigner un secrétaire de séance. Je propose donc que cela soit Serge Blisko.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Serge Blisko est désigné à l'unanimité.

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**MA13 2010 09 :** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 17 septembre 2010.

**M. LE MAIRE:** Le deuxième projet de délibération concerne l'approbation du procès verbal de séance du 17 septembre. Comme vous le voyez, pour l'instant en tout cas, on est dans un travail tout à fait positif. Y a-t-il des demandes de correction ? J'en ai fait passer correspondant à mes interventions. Je ne sais pas si la version corrigée a été renvoyée ? Y a-t-il des corrections à faire passer ? Je n'en vois pas, pas de demande d'intervention ? Je soumetts à votre approbation.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE COMPTE-RENDU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE:** Nous avons maintenant une proposition d'amendement de la Charte des conseils de quartier du 13<sup>ème</sup> arrondissement. Je laisse la parole à Eric Taver.

**MA13 2010 10 :** Proposition d'amendement de l'article 2.2 du titre II de la Charte des Conseils de Quartier du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

**M.TAVER :** Ce projet d'amendement a une petite histoire qu'il faut rappeler. En effet, à l'été 2008, nous avons travaillé avec les membres des bureaux d'animation et même, un peu plus largement, avec les membres des conseils de quartier, pour réviser la Charte des conseils de quartier du 13<sup>ème</sup> arrondissement. Vous vous souvenez certainement que nous avons obtenu un consensus sur toutes les modifications et sur cette rénovation de la Charte. Il y avait toutefois une proposition émise par les habitants pour une modification de la composition des bureaux d'animation. Jusqu'à présent, les bureaux d'animation étaient composés, et c'était déjà le cas dans la précédente mandature, d'un tiers d'habitants, un tiers de représentants d'associations et personnes morales et culturelles, et puis un tiers

de représentants des partis politiques représentés au conseil d'arrondissement. Les habitants avaient donc proposé de modifier cette composition dans le sens qui semble bien naturel de cinquante pour cent d'habitants, vingt-cinq pour cent de représentants d'associations et personnes morales diverses et vingt-cinq pour cent de représentants des partis politiques du conseil d'arrondissement. Cette proposition-là, pour des raisons diverses n'avait pas fait consensus, donc nous ne l'avons pas retenue. Pour améliorer le fonctionnement des bureaux d'animations des conseils de quartier et permettre à la fois la représentativité des partis politiques et des associations, mais aussi une plus grande présence des habitants et en constatant, ce qui n'est pas le cas dans tous les conseils de quartier, qu'il est souvent plus facile de renouveler les postes d'habitants dans les bureaux d'animation des conseils de quartier que les postes des associations et des partis politiques, l'idée est revenue dans le sens de ce qui avait été imaginé pendant la refonte de la Charte, de modifier cette composition à cinquante pour cent d'habitants, vingt-cinq pour cent de représentants d'association et vingt-cinq pour cent de partis politiques.

Cette idée a été de nouveau soumise, de façon un peu informelle, j'en conviens, par rapport au formalisme que nous avons suivi il y a deux étés et finalement, les idées ont changé et tant mieux, et cette idée-là fait maintenant consensus. Il a donc fallu légèrement modifier aussi le nombre de personnes présentes dans les bureaux d'animation pour permettre une juste représentation de tout le monde, et donc désormais il y aura quatre fois sept, vingt-huit membres de bureau d'animation, sept représentants d'associations et personnes morales diverses, sept représentants de partis politiques, et quatorze habitants, toujours désignés selon la même procédure, à savoir tirés au sort en séance plénière de conseil de quartier sur la base du volontariat.

Nous allons donc évidemment communiquer sur ces nouvelles dispositions auprès des habitants avec les moyens dont on pourra disposer pour que le plus grand nombre de personnes soient susceptibles de se porter volontaires pour participer aux bureaux d'animation, ce qui est une tâche bénévole très importante mais, il faut bien le dire, assez chronophage.

Je crois qu'on peut tous se réjouir de cette modification qui va certainement permettre d'amener du sang neuf dans les bureaux d'animation. La question du renouvellement est parfois difficile, là on devrait en partie résoudre cette question-là, tout en gardant une répartition, une présence tout à fait normale des associations et des partis politiques. Je me permets de souligner que sur la représentation des partis politiques, chaque groupe politique du conseil d'arrondissement continue à être représenté par au moins une personne dans les bureaux d'animation, c'était évidemment une condition *sine qua non* et puis le groupe socialiste a diminué sa présence, puisqu'il passe de cinq à quatre.

Je voudrais profiter de mon intervention pour vous informer d'une petite modification parmi les élus correspondants des conseils de quartier. En effet, dans le conseil de quartier numéro 7 Patay-Masséna, Mylène Stambouli qui assurait jusqu'ici la tâche parfois difficile d'élue correspondante a voulu passer la main pour des raisons personnelles. Nous avons réfléchi collectivement, et pour garder les équilibres qui font que cette tâche d'élue correspondant fonctionne bien et a toute légitimité, à la fois par rapport à notre groupe d'élus et par rapport aux habitants, nous avons imaginé qu'un autre élu Vert pourrait succéder à cette élue Verte pour animer le conseil de quartier Patay-Masséna. Jérôme Coumet et moi avons donc proposé à Jean-Luc Dumesnil de bien vouloir assurer cette responsabilité-là. Il a bien voulu le faire. Il quitte donc le conseil de quartier dans lequel il était, pour passer dans le conseil de quartier numéro 7 et en assurer la responsabilité d'élue correspondant. J'ai toute confiance en Jean-Luc et je suis sûr que dans ce conseil de quartier qui est un peu en renouvellement actuellement, il va pouvoir lui aussi travailler dans cette dynamique de renouvellement. Dans un sens, cela tombe assez bien finalement : le renouvellement du conseil de quartier Patay-Masséna est en route.

**M. LE MAIRE:** J'ajouterai juste un mot, c'est que le puissant doit faire les plus grands efforts, c'est donc le groupe socialiste qui fait des efforts sur sa représentation, pour laisser plus de place aux habitants. C'est légitime. Cette plus large place des habitants était une proposition des conseils de quartier eux-mêmes. Cela n'avait pas pu être réalisé au début de ma mandature. On le réalise aujourd'hui, je pense

que cela fait consensus. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais soumettre à vos voix le MA 13 2010 10.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer au DASCO 93, signature d'une convention avec la Caisse des écoles du 13<sup>ème</sup>.

**2010 DASCO 93** : Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 13<sup>ème</sup> arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. Montant : 223 000 euros

**Mme OLIVIER** : Il s'agit de la subvention dite « contractuelle » qui vient compléter la subvention dite « de restauration » qui, pour mémoire, s'élevait en 2009 à 4 070 213 euros. La subvention contractuelle pour le 13<sup>ème</sup> arrondissement nous est proposée avec un montant de 223 000 euros, ce qui est, à l'euro près, la même somme qu'en 2009.

Cette subvention se compose de deux parts, une part restauration et une part vers les séjours de vacances. La partie restauration vient d'une part soutenir l'effort fait pour augmenter la part du bio dans les achats alimentaires pour 36 576 euros, la part de bio dans le 13<sup>ème</sup> en 2009 est à peu près de dix pour cent des achats alimentaires, et d'autre part encourager les efforts de formation des personnels, cet encouragement s'élève à 73 539 euros. En ce qui concerne les séjours de vacances Arc-en-ciel, ceux qui sont subventionnés, la subvention s'élève à 112 885 euros. On vous donne dans l'annexe le nombre de journées de séjour Arc-en-ciel, qui correspondent à 242 enfants partis en séjours labellisés arc en ciel, 129 enfants étant partis en séjours non labellisés.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je soumetts à vos voix le DASCO 93. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE** : Nous restons avec Annick Olivier pour le ressort des écoles publiques de Paris, il s'agit des périmètres scolaires, avec notamment les changements dus à l'arrivée d'une nouvelle école dans le 13<sup>ème</sup>.

**2010 DASCO 74** : Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2011-2012.

**Mme OLIVIER** : Il s'agit de prendre en compte la livraison prévue à la rentrée scolaire prochaine de l'école polyvalente de neuf classes « Grands Moulins », école qui est attendue très fermement puisque nous avons des problèmes pour accueillir tous les enfants sur ce secteur. Cette délibération crée un périmètre qui permettra d'affecter les enfants du secteur sur cette école. Ce périmètre a un impact principalement sur l'école Primo Levi et va finalement décharger cette école, ce qui est très très attendu. Ce périmètre a été défini bien sûr en accord avec la circonscription académique et les directeurs d'écoles et après consultation des fédérations de parents d'élèves.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je soumetts donc au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2010 DFPE 339** : Subvention à l'Association des Ludothèques d'Ile de France (13<sup>ème</sup>). - Montant : 4.000 euros

**Mme LANG** : Il s'agit de la proposition de subventionner à hauteur de 4 000 euros l'Association des ludothèques d'Ile-de-France qui depuis 1988, comme vous le savez, a pour objectif de fédérer l'ensemble des ludothèques d'Ile de France, c'est à dire 137 ludothèques adhérentes dont 9 à Paris. Les ludothèques sont un précieux outil de la politique sociale parisienne et du 13<sup>ème</sup>. Nous avons eu le plaisir d'accueillir dans la précédente mandature une ludothèque square Dunois qui rencontre un très vif succès parmi tous les âges de la population ce dont nous nous félicitons. Je vous remercie de bien vouloir approuver le versement d'une subvention de 4 000 euros à l'Association des ludothèques d'Ile-de-France.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2010 DILT 25** : Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de signer une convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et les sites administratifs de la Ville de Paris

**Mme LANG** : Il s'agit ici d'autoriser le Maire de Paris à signer une convention avec la société Photomaton pour l'installation de cabines photographiques et télécopieurs dans les mairies d'arrondissement dont la mairie du 13<sup>ème</sup> qui dispose, comme vous le savez, d'une cabine photographique et d'un photocopieur au rez-de-chaussée. Une nouvelle consultation a été lancée pour attribuer le marché à une entreprise et c'est finalement la société Photomaton qui a obtenu le marché puisqu'elle présentait une offre beaucoup plus attractive, notamment concernant la maintenance des appareils.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je soumetts cette délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE** : Nous passons à l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge et c'est Madame Lang qui va le présenter pour le 13<sup>ème</sup>.

**2010 DUCT 112 : Inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge.**

**Mme LANG :** Comme chaque année, il convient de mettre à jour ce document qui répertorie la liste des établissements de proximité dont les mairies d'arrondissement ont la charge. Cet inventaire est bien entendu un préalable à l'élaboration des états spéciaux d'arrondissement. Je ne vais pas vous donner la liste de l'ensemble des établissements de proximité du 13<sup>ème</sup>, rassurez-vous. Je voudrais simplement vous donner deux ou trois éléments sur les nouveaux équipements que nous avons ouverts ou qui ouvriront en 2011. Dans le secteur des espaces verts, nous avons l'ouverture d'une jardinière avenue d'Ivry sur la dalle des Olympiades, qui a eu lieu au premier semestre 2010, d'une jardinière rue Albert-Einstein au deuxième semestre 2010, la suppression du pigeonnier du square Boutroux au 21 avenue Boutroux et s'agissant du secteur de l'éducation, Madame Olivier en parlait à l'instant, nous aurons en septembre 2011, j'insiste sur septembre, une école polyvalente dans le quartier Paris Rive Gauche. Je vous demande de bien vouloir adopter l'inventaire des équipements de proximité dont le 13<sup>ème</sup> arrondissement a la charge. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** J'ajoute que cette liste est d'autant plus importante que désormais, une partie du calcul des budgets est effectuée en fonction de la liste qui vient de vous être exposée. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je sou mets donc à vos voix le DUCT112. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE :** Une délibération maintenant, qui revient chaque année, concernant la répartition des dotations de gestion et d'animation locales destinées aux états spéciaux.

**2010 DUCT 113 :** Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales destinées aux états spéciaux d'arrondissement en 2011, en application du titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon.

**Mme LANG :** Le cadre de référence est sensiblement le même que celui que nous avons depuis 2009. Je vous rappelle que les états spéciaux d'arrondissement comprennent une dotation de gestion locale et une dotation d'animation locale, que la dotation de gestion locale permet de couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont vous venez d'approuver la liste dans la précédente délibération et que la dotation d'animation locale permet de financer les dépenses liées à l'information des habitants et à la démocratie et à la vie locales ainsi qu'un certain nombre de travaux présentant un caractère d'urgence. Il convient à nouveau cette année de fixer le cadre de référence pour la répartition des dotations destinées aux états spéciaux de l'arrondissement.

S'agissant de la dotation d'animation locale, elle est calculée et répartie par arrondissement en application d'un certain nombre de critères que je vous rappelle : une dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement, puis cinquante pour cent des crédits en fonction de l'importance de la population, cinquante pour cent des crédits en fonction de critères socio-économiques, c'est à dire indexés sur la première tranche d'impôt sur le revenu et sur le nombre d'établissements scolaires en ZEP et REP. Cela se traduit pour l'exercice 2011 par une majoration des crédits d'animation locale dans un certain nombre d'arrondissements dont le 13<sup>ème</sup> qui enregistrent une augmentation de 0,8%. Les sept arrondissements qui étaient déficitaires bénéficient d'une stabilité en raison d'un mécanisme de compensation qui leur a été accordé. S'agissant de la dotation des conseils de quartier, elle reste

inchangée, 3 306 euros par conseil de quartier. Voici pour les crédits d'animation locale. Voilà, je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je soumetts donc à vos voix le DUCT 113. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE** : Le DUCT 114 maintenant, dépenses d'investissement.

**2010 DUCT 114** : Dépenses d'investissement supportées par les conseils d'arrondissement - Autorisation donnée aux conseils d'arrondissement d'effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L.2511-16 du code général des collectivités territoriales.

**Mme LANG** : Cette délibération concerne la dotation d'investissement de l'état spécial qui sert essentiellement à financer des dépenses dans les équipements de proximité mais un article du Code des collectivités prévoit également que le conseil d'arrondissement peut, en plus de ces travaux sur les équipements de proximité, réaliser un certain nombre de travaux sur des équipements hors inventaire, à condition que ceux ci soient évidemment gérés par le Conseil de Paris. A noter que dans ces dépenses d'investissement, certaines sont réalisées à l'initiative des conseils de quartier qui, comme vous le savez, puisqu'on avait eu l'occasion de l'évoquer à plusieurs reprises, se trouvaient confrontés à un certain nombre de difficultés pour consommer leur budget d'investissement et ont donc fait des suggestions de travaux à réaliser. La réalisation de ces dépenses d'investissement sur des équipements hors inventaire devait jusqu'à présent recueillir l'avis conforme du Maire de Paris, or il se trouve que ce n'était pas systématiquement mis en application. La délibération permet ici de légaliser une pratique courante. Elle vous propose de ne plus soumettre à l'avis conforme du Maire de Paris les décisions prises par les conseils d'arrondissement sur les équipements hors inventaire et de permettre aux arrondissements de financer sur la dotation d'investissement de l'état spécial des opérations de travaux programmés qui concernent les investissements localisés.

**M. OLIVIER** : Je trouve que c'est très bien de donner un peu de respiration aux arrondissements en se passant de l'avis conforme du Maire de Paris. La seule chose, c'est que j'aimerais savoir quel est le programme de ces investissements ?

**M. LE MAIRE** : Il s'agissait simplement de vous indiquer que ces programmes d'investissement vous seront dorénavant présentés. Pour l'instant, on est en train d'enclencher cette réforme, avec une partie des investissements qui seront décidés localement. Il est prévu d'en faire une présentation au conseil d'arrondissement, on verra sous quelle forme. Cela ne concernera pas tous les investissements réalisés sur le territoire de l'arrondissement, mais uniquement cette part qui reste encore limitée, disons-le, mais qu'on peut flécher uniquement d'utilité locale.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer aux délibérations concernant la culture. La première concerne le théâtre, la Compagnie du Lierre, et c'est Philippe Moine qui la présente.

**2010 DAC 43** : Signature avec l'association La Compagnie du Lierre (13<sup>ème</sup>), d'un avenant à la convention du 28 décembre 2009 relative à l'attribution d'une subvention. Montant : 121 250 euros.

**M. MOINE** : Il s'agit d'attribuer une subvention de 121 250 euros à la Compagnie du Lierre qui gère le théâtre du Lierre, la compagnie de Farid Paya, ce qui permet de porter la subvention totale pour la Compagnie du Lierre à 246 000 euros pour l'année 2010, en légère réduction de 1,5 % par rapport à 2009 comme on a pu l'observer aussi pour la subvention du théâtre Dunois. Comme vous le savez, le théâtre du Lierre est un théâtre bien implanté dans l'arrondissement, avec à la fois une programmation théâtrale et des spectacles de danse et des spectacles musicaux. Il y a également l'organisation d'un certain nombre d'activités, d'ateliers, au bénéfice d'habitants du quartier, notamment de personnes en situation sociale difficile, ce qui justifie donc le maintien de cette subvention. La Compagnie du Lierre est également subventionnée par l'Etat qui a nettement diminué sa subvention cette année puisqu'elle est passée de plus de 400 000 euros à 350 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc, je sou mets donc à vos voix le DAC 43. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 33 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE** : Le DAC 533, maintenant. Il s'agit de la Guinguette Pirate.

**2010 DAC 533** : Signature d'une convention avec l'association La Guinguette Pirate (20<sup>ème</sup>) pour l'attribution d'une subvention au titre de ses activités en 2010. - Montant : 74 000 euros.

**M. MOINE** : Il s'agit d'attribuer une subvention de 74 000 euros à l'association la Guinguette Pirate, qui est notamment porteuse du projet « Petit bain » dont on a déjà souvent parlé ici, puisque vous savez que le projet « Petit bain » prendra la forme, à partir de l'année prochaine, d'un nouvel équipement flottant au pied de la BNF, quai François Mauriac, donc une salle de spectacle de 400 places qui avait justifié une subvention d'équipement de 350 000 euros que nous avons votée lors d'une séance précédente. Cette association la Guinguette Pirate a pour objet de promouvoir la culture à travers les arts vivants mais également différentes formes d'expression artistique. La subvention qu'il nous est demandé de voter a pour objet de financer de très nombreuses actions culturelles qui sont programmées par cette association qui avait ouvert cette année une terrasse devant la piscine Joséphine Baker, sur le quai François Mauriac, une terrasse qui, à la différence d'autres terrasses, bénéficiait d'une petite scène qui a permis l'organisation de concerts et de spectacles en plein air. L'association a également contribué au succès de « Spectaculaire », de la Fête de la musique dans le quartier, elle organise également de nombreuses actions en direction notamment des jeunes issus des quartiers populaires de l'arrondissement. Il est difficile d'énumérer tous les projets qui ont été mis en œuvre pour impliquer toujours plus les habitants du 13<sup>ème</sup> dans la préfiguration du nouvel équipement qui sera mis en place l'année prochaine. Il nous est proposé de voter une subvention de 74 000 euros, 60 000 euros au titre de la DAC et 14 000 euros au titre de la DJS, compte tenu des actions spécifiques en direction des jeunes publics que j'évoquais.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE** : Nous allons maintenant passer à la DJS 393 qui est une subvention au Collectif 13<sup>ème</sup> round et c'est Fatima Yadani qui présente cette délibération.

**2010 DJS 393** : Subvention au Collectif 13<sup>ème</sup> Round. - Montant : 2 000 euros.

**Mme YADANI** : Il s'agit de subventionner une association, l'association Collectif 13<sup>ème</sup> round pour un montant de 2 000 euros. J'ai mis sur table la composition du bureau de l'association, c'est une association créée en 2001, qui intervient beaucoup à destination des jeunes de l'arrondissement de 15 à 25 ans. Cette demande de subvention concerne principalement un projet qui s'intitule « J'aime mon 13<sup>ème</sup> » et qui fait intervenir différents partenaires et associations de l'arrondissement. C'est un projet qui est développé autour de différents thèmes, comme le devoir de mémoire ou encore l'accès au savoir et à la culture.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Nous allons voter avec enthousiasme cette subvention pour une association qui fait un excellent travail. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE** : Je vais laisser la parole à Francis Combrouze pour une délibération technique pour permettre la création de l'EPHAD de la ZAC de la Gare de Rungis.

**2010 DU 142** : Acquisition à la SEMAPA et revente au CASVP du lot D de la ZAC Gare de Rungis (13<sup>ème</sup>), terrain à bâtir destiné à la construction par le CASVP d'un EHPAD.

**M. COMBROUZE** : Il y a quelques jours, nous avons posé la première pierre de l'établissement pour personnes âgées dépendantes de la ZAC Rungis, il s'agit d'une opération de 100 lits dont Claire Davy vous a déjà parlé. Cette délibération a pour objet d'acheter le foncier, à la SEMAPA pour 5 719 693 euros puis de vendre ce terrain au Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour 100 euros afin que soit réalisé cet EPHAD que nous avons voulu à côté de la crèche dans une conception dite intergénérationnelle. Tel est l'objet donc de cette délibération, l'EPHAD étant géré en régie par la Ville de Paris.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais donc soumettre à vos voix le DU 142. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE** : Le DEVE 68 maintenant, concernant la collecte de l'eau pour alimenter le jardin des Grands Moulins-Abbé Pierre.

**2010 DEVE 68: Signature** de quatre conventions avec les propriétaires ou syndics d'immeubles jouxtant les jardins des Grands Moulins-Abbé Pierre (13<sup>ème</sup>), pour leur raccordement au réseau de collecte des eaux pluviales et la gestion y afférant.

**M. COMBROUZE** : Il s'agit d'une délibération qui concerne les jardins des Grands Moulins-Abbé Pierre, qui concerne donc l'utilisation pour le jardin par les services de la Ville de l'eau de pluie recueillie dans quatre immeubles qui sont collectés. La convention avec les quatre propriétaires d'immeubles vise à ce que les propriétaires d'immeubles assurent que l'eau de pluie qu'ils recueillent ne contient pas d'impuretés de nature à nuire à la qualité du jardin aquatique situé comme vous le savez au bas du jardin des Grands Moulins. En cas de grand nettoyage des toits, la liste des produits de nettoyage doit être soumise à l'approbation de la Direction des espaces verts de la Ville. L'objet des ces quatre conventions qui sont les mêmes consiste à disposer cela.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc le DEVE 68 à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer à l'additif avant de revenir aux vœux bien entendu ensuite.

**MA13 2010 11 : Adoption** de la procédure d'urgence.

**M. LE MAIRE** : Il s'agit d'abord comme première délibération de l'additif, de l'adoption de la procédure d'urgence avec toutes les réserves que nous avons données.  
Y a-t-il des demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE** : Le DAC 265 maintenant, subvention à l'association Groupe Vocal Pro Homine. C'est Philippe Moine qui nous le présente.

**2010 DAC 265** : Subvention à l'association Groupe Vocal Pro Homine (13<sup>ème</sup>). - Montant : 4 000 euros.

**M. MOINE** : Il s'agit d'attribuer une subvention de 4 000 euros à l'association Groupe Vocal Pro Homine qui est un chœur composé de 26 chanteurs amateurs. C'est une association qui a son siège dans le 13<sup>ème</sup> mais qui ne développe pas particulièrement ses actions dans le 13<sup>ème</sup>. C'est en passe de changer puisqu'il y a eu des représentations à l'église Saint Marcel, dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement et les projets des années à venir devraient conduire ce chœur qui est spécialisé dans le répertoire classique du XVIe

à nos jours à davantage se produire dans l'arrondissement. Il nous est proposé de soutenir l'action de cette association qui est de très haut niveau en lui attribuant une subvention de 4 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE** : Philippe Moine encore, pour l'association l'Aquilone.

**2010 DAC 399** : Subvention à l'association L'Aquilone (20<sup>ème</sup>). - Montant : 3 000 euros

**M. MOINE** : L'association l'Aquilone est bien connue dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement puisqu'elle y est très active. C'est une association qui a pour objectif de promouvoir l'enseignement de la danse notamment de la danse contemporaine. Ses activités sont assez diversifiées puisque c'est à la fois une association qui organise des ateliers de danse, qui utilise des équipements, notamment équipements sportifs de l'arrondissement, des gymnases. Il y a également des ateliers organisés dans les centres d'animation. D'autre part, ce qui fait d'ailleurs la notoriété de l'association dans l'arrondissement, l'Aquilone organise chaque année les Rencontres de danse du 13<sup>ème</sup>, dans des lieux très populaires. L'année dernière c'était dans des gymnases, il y a eu la Halle Carpentier, Charlety également. Ces Rencontres de danse du 13<sup>ème</sup> attirent un public nombreux, cela permet à de jeunes compagnies de l'arrondissement de se produire en public. Il y a une nouvelle orientation qui est également suivie depuis l'année dernière avec l'organisation de rencontres semi professionnelles en partenariat avec le Dansoir de Karine Saporta, ce qui permet aussi de développer une synergie avec ce lieu dédié à la danse contemporaine sur le parvis de la BNF. Compte tenu de l'ensemble de ces activités et de l'ancrage de cette association dans le 13<sup>ème</sup>, il est proposé de lui attribuer une subvention de 3 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE** : Subvention à l'association «13 en vue», à ne pas confondre avec l'autre.

**2010 DAC 463** : Subvention à l'association 13 en vue (13<sup>ème</sup>). - Montant : 4 000 euros

**M. MOINE** : Il s'agit de l'association «13 en vue», sans « s » entre parenthèses, donc c'est l'association plus ancienne que vous connaissez bien, présidée par Lydia Goret qui regroupe de nombreux artistes plasticiens du 13<sup>ème</sup> et qui a pour objectif de promouvoir les activités de ces artistes. L'association «13 en vue» organise chaque année un week-end «portes ouvertes» des ateliers d'artistes de l'association. Cela a lieu en général le 3<sup>ème</sup> week-end de septembre. Cette année, les portes ouvertes ont essentiellement été regroupées dans le quartier Butte-aux-Cailles ainsi que rue Ricaud. D'autre part, l'association «13 en vue» organise aussi à chaque fois, un certain nombre d'actions à l'occasion de Nuit blanche, et c'est ainsi que cette année, les installations de «13 en vue» à la piscine de la Butte-aux-

Cailles, « Vous avez dit treize », étaient ouvertes avec des concerts qui permettaient d'accompagner la visite de cette installation très réussie, avec des œuvres sous l'eau de la piscine et tout au long du bassin, ce qui est toujours un cadre particulièrement réussi. A noter que cet événement s'inscrivait particulièrement cette année dans le cadre de la commémoration du 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'élargissement des limites de Paris, ce qui a permis d'inspirer un certain nombre d'artistes qui se sont associés à ce projet.

Il nous est proposé d'attribuer à « 13 en vue » une subvention de 4 000 euros.

**M. LE MAIRE :** Très belle installation à la piscine de la Butte-aux-Cailles avec des oiseaux volants, des oiseaux nageant ou des poissons volants, entre deux eaux au sein de la piscine, retenus par un filet, c'était effectivement très aérien alors que c'était dans l'eau, c'était très étonnant.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc je soumetts à vos voix le DAC 463. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE :** Nous allons arriver au DEVE 118, une demande d'autorisation formée par Jussieu.

**2010 DEVE 118:** Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par l'EPA de Jussieu en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, une installation de réfrigération dans l'enceinte du campus Jussieu, secteur Est, au 4 place Jussieu (5<sup>ème</sup>).

**M. COMBROUZE :** On a déjà vu ça plein de fois en conseil d'arrondissement, il s'agit d'avis sur les installations de réfrigération de Jussieu qui marchent au fluide frigorigène 134 A et cette délibération propose un avis favorable à cette installation. Jussieu a déjà des installations de climatisation.

**M. LE MAIRE :** Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je le soumetts donc à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE PROJET EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE :** Nous allons passer aux différents vœux présentés à ce conseil d'arrondissement. Nous allons commencer par un vœu initialement présenté par le Groupe « Les verts », qui a fait l'objet d'une proposition de vœu collectif de la Majorité municipale. C'est Jean-Luc Dumesnil qui le présente.

**V 2010 08 : Vœu** présenté par les élus du groupe Les Verts relatif à la participation des conseils de quartier à la concertation organisée par le SYCTOM sur la future usine de traitement de déchets d'Ivry -PARIS XIII.

*« Considérant l'importance du Syctom et de son projet d'aménagement à la frontière du 13<sup>ème</sup>,  
Considérant que les conditions du débat organisé dans le cadre de la Commission du Débat Public n'ont pas suffisamment associé les Conseils de Quartier, Considérant qu'à la demande des organismes ayant*

*participé au Débat public, un garant indépendant a été désigné, Le Conseil d'Arrondissement formule le vœu que le garant de la concertation examine avec bienveillance l'intégration à la concertation organisée en 2010/2011 des conseils de quartiers du 13<sup>ème</sup> qui le demandent, et notamment ceux qui sont limitrophes à cet équipement. Il demande également que soit organisée une réunion publique d'information destinée notamment aux habitants voisins de l'usine de traitement des déchets Ivry Paris XIII, et sur les enjeux du futur projet. »*

**M. DUMESNIL :** Le groupe « Les Verts » avait proposé un vœu sur le fond, je vais présenter le fond d'abord puis ensuite on verra la forme. Sur le fond donc, comme vous le savez, il y a ce projet de refonte du site de l'usine de traitement des déchets d'Ivry. Ce projet a fait l'objet d'un débat public au printemps dernier, et c'est vrai que dans ce débat public les conseils de quartier n'ont pas pris toute leur place, même si certaines personnes de manière individuelle participaient au débat. Il y a eu un débat organisé par le conseil de quartier 8, et il y a eu un vœu d'ailleurs qui a été présenté ici même en juin dernier qui demandait à ce que les conseils de quartier soient associés à la concertation. La demande de ce vœu sur le fond, c'est que les conseils de quartier qui sont quand même représentatifs des habitants, complètent un peu le dispositif de concertation qui est prévu. C'est là où notre vœu était mal formulé et donc il y a aujourd'hui un vœu de la majorité qui le modifie, il ne s'agit pas de s'adresser au SYCTOM puisqu'il y a un dispositif de concertation qui a été choisi et qui prévoit un garant de la concertation, que ce garant au vu de demandes d'un certain nombre d'associations ne souhaitait pas que les conseils de quartier soient représentés dans ce processus de concertation, ce qui me semble être une erreur, donc je pense qu'il faut effectivement s'adresser au garant pour lui demander de revoir un petit peu sa position et effectivement permettre que les conseils de quartier du 13<sup>ème</sup> puissent être représentés dans cette concertation et qu'une réunion puisse être organisée. Donc, le vœu que vous avez sur table est le vœu sur la proposition des élus verts qui a été modifié.

**M. COMBROUZE :** Je crois qu'associer les conseils de quartier à la concertation est bien sûr nécessaire et les modalités de la commission nationale des débats publics sur la réhabilitation de l'usine SYCTOM, on les a subies, pour résumer. Nous les avons subies ces modalités de concertation. Simplement j'aurais quand même une demande sur le texte : c'est bien de parler de frontières du 13<sup>ème</sup>, mais il faut peut être dire que ce projet de SYCTOM est sur la commune d'Ivry sur Seine. Il y a quelques enjeux de taxe professionnelle qui ne sont pas négligeables. C'est à la frontière effectivement mais on a le droit, je pense, dans le cadre de nos relations avec nos voisins, de les mentionner puisqu'ils sont mentionnés en dessous, mais on peut indiquer que cette installation serait à Ivry sur Seine, certes à la frontière du 13<sup>ème</sup>, mais à la frontière aussi du 12<sup>ème</sup>. Le panache de fumée ne s'arrête pas dans le 13<sup>ème</sup>, il peut traverser la Seine selon les vents. Et enfin, deuxième suggestion, je ne sais pas pourquoi on indique ici les dates de la concertation 2010/2011, cette concertation a plein d'étapes, donc je trouverais utile qu'on supprime « 2010/2011 » de manière à ce que l'investissement des conseils de quartier dans un débat qui va durer huit ans soit assuré dans la durée. J'enlèverais les dates puisqu'il n'y a pas que l'étape que nous venons de louper, il y en aura d'autres.

**M. LE MAIRE :** Je crois que c'est purement factuel donc on est tous d'accord évidemment sur ces deux propositions : rajouter formellement que cette usine est à Ivry sur Seine et enlever les dates. Au passage, j'ajoute qu'effectivement la nomination du garant a fait l'objet d'un large consensus. Je crois qu'il y a que le Port Autonome qui n'avait pas approuvé la candidature. Par ailleurs, effectivement, la demande était de limiter la concertation, non pas d'exclure, pour qu'il n'y ait pas de méprises avec les associations qui avaient demandé ça, de limiter la concertation aux premiers acteurs, à tous ceux qui avaient participé, à tous les organismes qui avaient participé au débat public. Il n'y avait donc pas de volonté évidemment d'exclure les conseils de quartier, mais de prendre uniquement ceux qui avaient participé. Les conseils de quartier du 13<sup>ème</sup> n'avaient pas rédigé de textes ni fait d'interventions particulières au moment de la concertation, même si certains d'entre eux étaient présents aux réunions.

En tous cas du côté du SYCTOM, il n'y a évidemment aucune envie de se limiter à cela, mais à partir du moment où ils ont accepté la nomination d'un garant, c'est lui qui organise les règles du jeu de cette nouvelle concertation.

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Donc je soumetts à vos voix le vœu ainsi amendé, le deuxième, présenté par la Majorité municipale, avec les deux amendements présentés par Francis Combrouze. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : **33** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

LE VŒU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**M. LE MAIRE** : Nous avons deux vœux présentés par l'Opposition municipale.

**V 2010 09** : Vœu déposé par le groupe UMP-NC relatif à la mise en place d'une commission de concertation sur l'avenir de la salle du « Grand Ecran Italie 2 ».

*« Considérant le vide culturel laissé au cœur de notre arrondissement par la fermeture du complexe audiovisuel « Grand Ecran » en janvier 2006,  
Considérant que le projet de transformation de la salle en magasins est contraire à la convention approuvée en 1988 et 1991 par le Conseil de Paris,  
Considérant l'abandon de la promesse de vente par la société Hammerson, propriétaire du centre Italie2, et le blocage du projet commercial suite aux actions en justice menées par l'association Sauvons le Grand Ecran, actuellement en appel,  
Considérant les inquiétudes relayées par les conseils de quartier,  
Il devient urgent d'entamer une véritable réflexion autour du devenir du « Grand Ecran Italie 2 », afin de ne pas aggraver davantage les effets préjudiciables de cette situation.  
Les élus UMP-NC proposent la création d'une commission chargée de réfléchir à l'avenir de la salle du « Grand Ecran Italie 2 » et d'étudier les possibilités de sa réouverture, en liaison avec les conseils de quartier et les candidats à la reprise. »*

**M. OLIVIER** : Je voulais intervenir aujourd'hui sur ce sujet du Grand Ecran parce que cela va bientôt faire cinq ans que cette salle est fermée, et que compte tenu des derniers événements, enfin qui commencent à dater aussi, de l'abandon de la promesse de vente par la société Hammerson, compte tenu d'un certain nombre de remarques que je peux entendre dans différents quartiers alentour, compte tenu du fait tout simplement qu'on a une grande salle au cœur de notre arrondissement, en face de notre mairie, qui ne sert à rien, j'aimerais savoir s'il n'est pas possible - la politique c'est quand même de rendre possible ce qui est nécessaire - de lancer une initiative. Il ne s'agit pas du tout pour moi de déclencher une polémique et de revenir sur les responsabilités collectives de cet échec, puisque je considère que c'est un échec grave, mais de regarder plutôt vers l'avenir, vers ce que l'on pourrait faire, réfléchir avec les habitants peut être. Quand on voit que la Mairie de Paris est en mesure de dépenser des dizaines de millions d'euros pour les voies sur berges ou le Cent-quatre, pour d'autres arrondissements que le nôtre, pourquoi ne pas lancer une initiative pour le 13<sup>ème</sup> arrondissement ? C'était une question que je me posais et peut être que sans polémique politique, on aurait pu rebondir et essayer de réfléchir ensemble.

**M. MOINE** : Cette question n'est pas sans importance effectivement, mais là, vous dites que vous vouliez juste poser une question, mais en l'occurrence votre vœu propose la création d'une commission chargée de réfléchir à l'avenir de la salle Grand Ecran Italie 2 en liaison avec les conseils de quartier, et de fait donc, ce vœu appelle peut être quelques remarques.

D'une part, c'est vrai qu'il y a un intérêt des habitants du 13<sup>ème</sup> pour cette question. Ils avaient un certain attachement pour cette salle de spectacle assez exceptionnelle, et dans les conseils de quartier quand on débat de cette question cela rencontre un certain écho, parce que les habitants ne peuvent qu'être assez malheureux de la fermeture de cette salle. A titre d'exemple, dans le conseil de quartier dont je suis l'élu référent, Butte-aux-Cailles/Daviel, on avait accueilli la présidente de l'association pour la défense du Grand Ecran qui avait pu présenter ses arguments et débattre avec les personnes présentes. Cela dit, même si vous avez la sagesse de dire que vous ne voulez pas revenir sur les responsabilités des uns et des autres, il est vrai quand même que, puisque le vœu évoque la convention qui protégeait le caractère culturel de cet équipement, il faut rappeler que c'est sous la précédente mandature, donc l'ancienne majorité municipale, qu'avait été modifiée cette convention qui protégeait le caractère culturel de l'équipement, à travers la remise en cause du délai qui en permettait la vente. Donc, de fait, L'UMP a une certaine responsabilité dans l'évolution de la situation.

D'autre part, le vœu évoque également l'abandon de la promesse de vente par la société Hammerson et à ma connaissance, la société Hammerson reste tout à fait engagée dans l'opération.

Compte tenu de ce contexte, et même si on peut comprendre effectivement la sympathie qu'avaient les habitants du quartier pour cet équipement, le fait de créer une commission chargée de réfléchir à l'avenir de la salle du Grand Ecran semble plus de nature à entretenir des illusions inutiles. Puisque vous interrogez sur l'objet même de la politique, ce n'est pas la responsabilité d'une municipalité que d'entretenir des illusions vaines.

Enfin, dernier point peut être, puisque le vœu évoque également les candidats potentiels à la reprise, j'en parlais avec Serge Blisko qui avait suivi cette situation quand il était maire du 13<sup>ème</sup>, les principaux opérateurs de cinéma n'étaient plus intéressés par l'exploitation de ce cinéma, et d'autre part il y a également à prendre en compte l'importance des charges annuelles liées à l'exploitation du lieu. Je crois que ça se monte à 400 000 euros par an, ce qui de fait rendrait impossible toute exploitation du lieu sans une importante subvention municipale qui n'est pas dans les projets de l'actuelle municipalité. Mais c'est d'abord parce que l'opération est tout à fait en cours, comme je l'évoquais, que ce vœu ne paraît pas souhaitable.

**M. COMBROUZE** : Je comprends bien l'objet de ce vœu. D'ailleurs, la présidente de l'Association «Sauvons le Grand Ecran» est souvent dans la rue en manifestation contre la réforme des retraites, c'est une intermittente du spectacle de talent, donc nous nous parlons à cette occasion, Je ferai juste une observation à nos amis de l'Opposition, c'est que le projet de transformation de la salle en magasin n'est pas du tout contraire à la convention. Il est strictement conforme à la convention qui avec l'amendement de 1991 nous a enlevé le pouvoir de blocage de mutation commerciale d'un équipement qui, comme le disait Jacques Toubon, devait être la Cité de l'image et du son et qui, comme le disait Jacques Toubon il y a encore un an, révèle l'échec de ce projet de Cité d'image et du son, puisque d'une part les exploitants de cinéma que Serge Blisko a contactés à l'époque, grand réseau mais aussi petit réseau, comme les acteurs du monde culturel comme l'a dit Philippe Moine, n'étaient pas prêts à acheter à Europalace 10 millions d'euros plus 10 millions d'euros de travaux. Le tout financé par un foncier payé par la Ville. Je crois devoir vous signaler qu'il y a un auditorium en construction dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement qui sera livré en 2013, qui sera une salle polyvalente de grande qualité qui pourra remplir des fonctions de spectacle, que nous espérons inaugurer ensemble en 2013.

**Mme ABECASSIS** : Concernant le Grand Ecran, Monsieur Moine, vous avez fait référence à la réunion du conseil de quartier où j'étais également. L'association « Sauvons le Grand Ecran » a un dossier un peu plus épais que ce que vous laissez entendre, à savoir qu'il y a des contacts très sérieux qui ont été pris. A l'époque, Monsieur Blisko était maire du 13<sup>ème</sup> et avait dit qu'il se battrait jusqu'au bout pour que ce projet aboutisse. On a un peu de mal à comprendre pourquoi les projets et les repreneurs qui ont été contactés, puisque notamment, il y avait des personnes tout à fait sérieuses qui ont repris la scène Mogador.... On est nombreux à se battre, d'un point de vue personnel aussi. De la façon dont on avait

rédigé notre vœu justement, on avait voulu que cela ne soit absolument pas polémique, c'est pour cela qu'on proposait cette formule. L'idée est vraiment de pouvoir travailler concrètement. On sait bien que Hammerson, tant qu'il y a des recours sur le permis, ne commencera rien. Donc pour des années, pour des années, cet immense espace va être vacant. Par ailleurs, concernant des boutiques de vêtements ou autre, on voit que des quartiers comme les Champs Elysées en sont pleins, ce n'est pas la façon dont on imagine la Ville.

Là, de façon absolument pas partisane, on souhaitait que cette commission soit créée, et c'est pour ça qu'on voudrait vraiment que nos collègues de la Majorité approuvent ce vœu.

**M. LE MAIRE** : Serge Blisko, vous avez directement été mis en cause.

**M. BLISKO** : Ce n'est pas une mise en cause, non... Je remercie vraiment la modération du ton, mais les difficultés sont réelles. J'ai rencontré des repreneurs dans le cadre de mon mandat de maire et on les avait amenés jusqu'à la Préfecture, où il y avait une commission d'aménagement commercial qui devait trancher et le Préfet, c'était Monsieur Lalande à l'époque, n'avait pas voulu trancher, donc de façon un peu exceptionnelle et justifiée me semble-t-il, avait demandé aux divers repreneurs potentiels et virtuels d'arriver avec un dossier, d'être auditionnés, etc. Ce dont on s'est rendu compte, et vous le savez, c'est qu'il y a une différence, comment dire, ontologique, entre le monde de la culture et le monde du business, on le sait tous, et que des projets magnifiques n'étaient absolument pas financés. Certains disaient « mais j'ai une garantie bancaire ». Quand on regardait la garantie bancaire, ce n'était pas une vraie garantie bancaire. On n'a jamais eu en face de nous ce que l'on appelle dans le langage des affaires « le tour de table », qui d'ailleurs est souvent très évanescent au moment où il s'agit de signer le chèque.

Mais c'est vrai qu'en même temps, j'aurais souhaité qu'on arrive à une solution culturelle puisque, je crois qu'on est tous d'accord, le cinéma, l'exploitation cinématographique dans ce lieu telle qu'elle a existé, n'est plus possible aujourd'hui avec les nouvelles normes et je passe sur la numérisation des salles de cinéma qui nécessitent un gros effort des exploitants et même de l'Etat qui abonde un fonds. Mais même si on avait essayé de monter, on arrivait sur des histoires qui sont quand même très très lourdes : le spectacle vivant qui coûte encore plus cher que le cinéma. En même temps on avait, il faut le dire aussi, une demande à la Ville qui était toujours en attente : acheter. Vous avez acheté ceci, vous achetez cela, vous avez déjà acheté. On peut regretter qu'on n'ait pas été dans le lot des achats de 2001, en tous cas des projets de 2001. En plus on avait quand même à faire à des vendeurs qui étaient tout sauf agréables du point de vue de la démarche. Ils voulaient vendre au plus offrant. C'est ce que Francis Combrousse rappelait. La difficulté, c'est quand même de trouver un projet culturel, parce qu'y compris Hammerson, je dois le dire ici parce qu'on ne les a pas toujours défendus, les propriétaires et gestionnaires du centre commercial Italie 2, ne voulaient pas la mort de ce lieu, n'étaient pas du tout intéressés par le fait que le cinéma parte et encore moins les commerces qui l'entouraient.

Donc il y a vraiment eu là une mauvaise conjonction, et je crois que si aujourd'hui on trouvait... Je ne sais pas, vous avez sans doute des contacts, mais ce que j'ai vu, si c'est les même sous une autre forme, ils ne me paraissent pas être de nature à convaincre les propriétaires.. Bien évidemment, s'il y avait un projet étayé, financé et finançable, je crois que nous serions tous ravis, même si je pense personnellement que c'est très tard aujourd'hui.

**M. LE MAIRE** : Il y a un permis de construire qui a été accepté sur ce site, il y a eu une Commission départementale d'aménagement commercial, Commission d'équipement commercial d'ailleurs à l'époque, qui a été finalement acceptée et après que Serge Blisko a obtenu que la première décision ne soit pas prise, justement pour laisser toute la possibilité de reprise de ce lieu. Les équations financières, vous les connaissez. D'ailleurs, à moins que vous n'ayez évolué, mais quand on vous interrogeait sur la nécessité pour la Ville de Paris de racheter ce lieu, il me semble que la position de l'UMP c'était de refuser le rachat par la Ville de Paris vu les montants en cause qui ont été rappelés à la fois par Philippe

Moine et par Francis Combrouze. Donc, tout cela fait qu'effectivement, on est dans une situation où sauf grande, grande, grande surprise, l'opération va commencer assez rapidement, une fois que chacun des commerces aura signé son accord sur le bail définitif.

Donc, y compris légalement, nous n'avons pas de possibilité de nous y opposer à ce stade. En tous cas, je prends acte de la qualité de notre dialogue, je prends acte aussi du fait que vous reconnaissez des responsabilités antérieures, vous l'avez fait assez sereinement, c'est nouveau, je vous en donne acte parce qu'effectivement la grande erreur, cela a été la conception du site au point de départ. Francis Combrouze l'a d'ailleurs rappelé. Vous comprendrez que je ne donnerai pas un avis positif à ce vœu, parce que je ne souhaite pas tromper les habitants du 13<sup>ème</sup> sur une issue qui n'a pas grande possibilité de se concrétiser. Je soumets donc ce vœu en précisant que l'exécutif municipal ne votera pas favorablement. Monsieur Olivier ? Je vous en prie...

**M. OLIVIER** : J'ai le sentiment d'une part qu'il y a eu un malentendu car il ne s'agissait pas de voir des responsabilités, même s'il vous avait semblé qu'on ne mettait pas en cause la responsabilité de cette équipe, élue depuis 2008. Et puis surtout, deuxième chose, j'ai eu le sentiment qu'il y avait eu un repreneur et j'aurais aimé le connaître, ou alors j'ai mal compris.

**M. BLISKO** : Il y en a eu deux.

**M OLIVIER** : Actuellement c'est au point mort total... et puis cela fait deux ans et demi qu'on nous dit les mêmes choses.

**M. BLISKO** : On a eu deux personnes. Une association 1901, dont le président et quasiment unique membre était un homme en pleines difficultés financières, mais qui avait un vrai projet. C'était sympathique mais il n'y avait aucune possibilité. Et le deuxième était un exploitant de Seine et Marne, je crois que c'était à Coulommiers, qui nous avait été envoyé par un de vos collègues maire UMP du coin, et qui était sympathique, un vrai professionnel de la diffusion cinématographique, mais vous vous rendez compte que passer de Coulommiers au Grand Ecran, Monsieur Olivier, ce n'était pas simplement un changement de degré, mais un changement de nature. Quand on lui a donné les sommes...

**M. LE MAIRE** : Enfin bref, pour être clair, il n'y avait pas de projets de reprise ! Mais, encore une fois nous sommes prêts à regarder tous les dossiers, nous l'avons toujours fait d'ailleurs. Et en l'occurrence évidemment, il n'a jamais été question ne serait-ce que de l'investissement de départ, c'est à dire du rachat du site. Quand on parle des 400 000 euros de charges annuelles, c'est en gros 7 millions pour racheter le site, 400 000 euros de charges annuelles, avant d'avoir fait quoi que ce soit et d'avoir réaménagé la salle, qui elle même a été totalement vidée de ses équipements.

**Mme ABECASSIS** : Deux précisions Monsieur le Maire. D'une part, vous avez dit que le permis de construire avait été accepté. C'est vrai, mais vous devez préciser que le permis de construire a été attaqué. Il y a eu un appel, et la société Hammerson a bien dit qu'il n'y aurait aucun travaux qui démarrerait tant que l'appel ne sera pas purgé. Ils peuvent changer d'avis, mais pour l'instant ils n'ont pas changé d'avis et il y a deux ans et demi, quand déjà on présentait un vœu sur le Grand Ecran, vous nous aviez dit que les travaux allaient bientôt démarrer. Ils peuvent changer d'avis, d'accord, j'entends bien, mais ils peuvent aussi ne pas changer d'avis et pour l'instant on est en octobre 2010, vous me parlez d'une responsabilité qui date de l'époque de Monsieur Toubon. Vous êtes en responsabilité depuis 2001, vous ne pouvez pas toujours évoquer la responsabilité de l'équipe précédente, ce n'est pas possible.

**M. BLISKO** : Je ne veux pas être polémique, Madame Abécassis, mais j'entends cela tous les jours à l'Assemblée. Tout ce qui arrive..... La dette française, elle est liée au fait que Mitterrand a été élu en 1981 ! Donc faites un brain storming avec vos amis de l'Assemblée pour leur expliquer qu'il ne faut pas regarder le passé !

**Mme ABECASSIS** : Ce n'est pas faux. Mais Monsieur le Député, ce qui n'est pas faux c'est qu'effectivement la retraite à 60 ans, c'est dû à Monsieur Mitterrand. Et d'autre part, là, l'objectif c'était vraiment d'être en dehors de toute polémique, donc ce que vous avez dit sur le permis de construire, ce n'est pas vrai, et deux, on est en 2010, cela fait déjà deux ans et demi que vous nous dites que les travaux vont bientôt démarrer. Maintenant, il serait temps au moins...

**M. LE MAIRE** : L'association « Sauvons le Grand Ecran » a en effet fait un recours. Elle est dans la salle, je la salue au passage. Et effectivement, Hammerson a dit clairement que dans l'attente de la première instance il n'était pas question pour eux de commencer les travaux. Mais une fois que cela a été jugé en première instance, non seulement ils ont la possibilité juridique de le faire beaucoup plus facilement, mais en plus, le risque est quand même assez réduit sur la suite des événements. Donc, très bien, il y a eu un appel, il peut y avoir une cassation aussi, mais il y a un moment où effectivement, ils se décideront à avancer ! Mais nous, vous savez, nous sommes la mairie du 13<sup>ème</sup>, pas Hammerson. On a des intérêts qui ne sont pas toujours les mêmes. C'est à eux de prendre leur décision. Je sou mets donc à vos voix ce vœu présenté par le groupe UMP. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 6 CONTRE : 27 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST REPOUSSE A LA MAJORITE

**M. LE MAIRE** : Nous avons un deuxième vœu présenté par le groupe UMP et puisqu'on parlait des retraites, nous y venons.

**Vœu V 2010 11** : Vœu déposé par les élus UMP-NC du 13<sup>ème</sup> arrondissement s'opposant à l'utilisation des bâtiments publics du 13<sup>ème</sup> arrondissement à des fins de propagande politique

*« Considérant que les bâtiments publics du 13<sup>ème</sup> arrondissement ont une vocation d'intérêt général et sont le bien commun de tous les citoyens, quelles que soient leurs opinions politiques, Considérant que ces bâtiments, et tout particulièrement la mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement, sont régulièrement utilisés à des fins de propagande politique, comme c'est le cas actuellement relativement à la réforme nationale des retraites, Le bien commun n'a pas à être réquisitionné par des fractions de l'opinion, quelles qu'elles soient. Les élus UMP-NC du 13<sup>ème</sup> arrondissement demandent que les bâtiments publics du 13<sup>ème</sup> arrondissement recouvrent leur vocation d'intérêt général et ne soient donc plus utilisés à des fins de propagande politique. »*

**M. OLIVIER** : J' ai été assez consterné ces derniers temps de voir une banderole, qui d'ailleurs a dû se décrocher. Mais d'une manière générale, je pense que les bâtiments publics, qu'il s'agisse des écoles qui sont très souvent « profanées », j'allais dire, par des banderoles, (*protestations dans la salle*) et puis la mairie, ce n'est pas la première fois...Bon là, c'est le soir on peut plaisanter un peu ! Mais au fond, je ne trouve pas cela drôle d'utiliser les bâtiments publics à des fins de propagande. C'est vrai que là, maintenant, elle a été retirée. C'est très bien et j'en prends note. J'espère qu'il n'y en aura plus. On pourrait aussi dire qu'après tout, c'était relativement habile, vu qu'il y avait marqué « Défendons nos

retraites », donc effectivement, quelqu'un qui passait par là aurait pu dire : « La mairie du 13<sup>ème</sup> soutient le Gouvernement, puisqu'il est en train de sauver le système des retraites par répartition », mais cela n'aurait rien changé au fait que cela aurait été à mes yeux inadmissible de faire de la propagande. Une autre personne aurait pu effectivement se dire : « Défendons nos retraites contre la réforme du Gouvernement », à ce moment là, il aurait aussi bien pu mettre l'autocollant du Parti Socialiste, cela aurait été plus clair. Mais, bon, là, cela aurait été pour le coup totalement inadmissible. Donc, entre le totalement inadmissible et puis la banderole qui ne dit pas mais qui est quand même assez claire sur son sens, moi, je ne vois que l'hypocrisie. Ou alors, la troisième situation, ce serait de se dire que c'est juste, voilà, on aurait pu mettre, je ne sais pas, « Non à la guerre », « Non au chômage », bon c'est à dire des phrases qui n'ont finalement aucun intérêt et là on peut se demander pourquoi gaspiller l'argent public à faire une banderole si cela est sans intérêt et dans ce cas-là, autant ne plus en refaire. Donc dans les trois cas, je trouve que c'est inutile de refaire ce genre de cinéma.

**M. LE MAIRE** : Alors on revient au cinéma...Eric Offredo va commenter votre phrase. Elle ne le dit pas ouvertement, mais elle est claire sur son sens.

**M. OFFREDO** : J'étais assez dubitatif en lisant le vœu de l'UMP. Je ne voyais pas très bien où vous vouliez en venir, je vous ai donc écouté avec attention et puis en fait, non, j'ai bien compris, je crois. Mais par contre, je ne suis pas du tout convaincu par les mots que vous énoncez. Vous parlez dans ce vœu « d'utilisation partisane de la mairie » et j'imagine que vous faites là allusion, et vous l'avez précisé, à la banderole qui a décoré notre mairie pendant quelques jours et qui portait simplement les mots suivants : « Défendons nos retraites », sans aucun signe ni appel à manifester ou autre, vous l'avez rappelé. J'avoue, c'est vrai, qu'elle aurait pu être un peu plus esthétique, mais en même temps, il y avait « Défendons nos retraites », sans plus. Il y aurait donc là un slogan partisan, puisque je reprends vos termes. Cela voudrait-il dire, dans votre esprit, qu'il y aurait le parti de « ceux qui veulent défendre nos retraites » et de l'autre « ceux qui ne souhaitent pas les défendre » ? Je provoque un peu, mais je ne comprends pas bien, excusez moi. Il me semble que justement tout le monde est d'accord pour défendre les retraites mais je vous l'accorde, tout le monde n'est pas d'accord sur la façon d'y parvenir. A moins qu'il existe un camp, je n'ose pas dire le vôtre, qui y serait opposé, mais je n'irai pas jusque là. Par ailleurs vous commencez votre vœu en rappelant la vocation et l'intérêt général des bâtiments publics. Défendre notre retraite, n'est-ce pas défendre l'intérêt général ? N'est-ce pas défendre l'un des ferments de notre politique sociale ? Et puis, je vous rappellerai également que sur de nombreuses mairies, au moment où Ingrid Betancourt était détenue, des mairies de droite comme de gauche, nous avons par solidarité, et je crois que c'était très important, nous avons affiché la photo d'Ingrid Betancourt en demandant à ce qu'elle soit libérée. Je crois que donc on peut ! Et de la même façon, vous parliez d'autres slogans : oui effectivement, on pourrait à un moment donné si nous étions dans une situation de guerre dire « non à la guerre ». Oui, c'est des choses qui pourraient relever de l'intérêt général et je crois que c'est aussi le rôle d'un bâtiment public et d'une mairie. Voilà donc. Vous ne m'avez pas convaincu, et croyant, comme souvent, vous occuper de l'intérêt des Français, vous vous contentez de chercher la polémique là où nous aurions besoin de consensus. Je pense que le Groupe socialiste votera contre ce vœu.

**M. LE MAIRE** : La parole dans l'ordre à Monsieur Blisko, Monsieur Combrouze, Monsieur Olivier.

**M. BLISKO** : Monsieur Olivier, quand j'ai lu votre vœu, indépendamment de tout ce qu'a dit...Je souscris totalement sur la question des retraites et j'avais d'ailleurs admiré le fait que cette banderole était plus une banderole de rassemblement qu'une banderole d'affrontement et que finalement, tout le monde a envie de défendre son système de retraite, même si les voies et moyens pour y parvenir peuvent être différents. Mais bon, j'ai supposé que le fait que cela soit sur une mairie où la majorité est à gauche - et les électeurs l'ont confirmé à nouveau en 2008 - vous gênait.

Mais je suis resté très en colère Monsieur Olivier, quand j'ai lu dans les considérants de votre vœu, je vous lis, je vous cite : « Considérant que ces bâtiments et tout particulièrement la mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement sont régulièrement utilisés à des fins de propagande politique, comme c'est le cas actuellement relativement à la réforme..... » Je ne voudrais pas vous rappeler le passé... On est un certain nombre : Monsieur Béoutis, Madame Lang, moi-même, je ne cite que ceux qui sont présents autour de cette table, qui avons vécu pendant 18 ans votre majorité. Donc, nous étions un certain nombre. Je suis sûr que l'analyse que nous avons avec Madame Lang est différente de celle de Monsieur Béoutis, mais je vous rappelle que ce que nous vous avons autorisé, avec l'ensemble de la Mairie de Paris dans toutes les mairies d'arrondissement, n'était pas autorisé avec le maire qui m'a précédé de 1983 à 2001, Monsieur Toubon. C'est à dire que vous pouvez vous réunir comme vous le voulez, demander une salle en prévenant à l'avance, évidemment. Il y avait une utilisation partisane de cette mairie qui faisait que nous ne pouvions jamais même y tenir une réunion de six personnes, nous n'avions même pas d'endroit où nous réunir. Aujourd'hui, et je suis de ceux qui on demandé au Maire de Paris dès 2002, que comme dans toutes les mairies de France, les partis de l'Opposition et de la Majorité représentés au Conseil municipal puissent se réunir, je vois avec plaisir que cela vous arrive parfois, que sur le tableau des salles, les groupes, puisqu'ils ne se réunissent pas à la Maison des associations, le débat avait eu lieu, sont autorisés à se réunir ici. Tout cela n'était pas évident avant 2001 et c'était même totalement interdit. Nous avons été pendant 18 ans des minoritaires, non seulement condamnés à la minorité, ce qui n'est jamais agréable, Monsieur Olivier, je vous l'accorde volontiers, mais je dirais extrêmement peu aidés du point de vue de la démocratie.

Donc je trouve que nous avons peu de leçons à recevoir, après tout ce que nous avons vécu en tant qu'Opposition dans cette mairie. Je sais que l'opposition, ce n'est pas toujours facile, mais il y a un moment où il faut quand même se dire qu'on a singulièrement ouvert les portes et ouvert les fenêtres dans les mairies d'arrondissement, comme d'ailleurs à l'Hôtel de Ville de Paris.

Je vous rappelle aussi que j'avais reçu des félicitations unanimes quand nous avons mis en place le drapeau de l'ONU en 2003, au moment où Monsieur de Villepin faisait un discours mémorable à l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le thème « non à la guerre » et que tous les groupes politiques avaient dit que c'était une bonne idée. « Non à la guerre », vous disiez que c'était une déclaration de principe sans intérêt. Eh bien, tous les groupes politiques sont venus me dire « c'est bien, c'est républicain, cela prouve que Majorité, Opposition, avec leurs nuances et leurs différences, se retrouvent dans ce « non à la guerre ». Et pour ne pas faire un *dazibao* politique pour approuver Monsieur de Villepin, ce que je n'aurais peut être pas admis, nous avons simplement mis le drapeau de l'ONU pour rappeler la prééminence des Nations Unies sur les déclarations de guerre unilatérales. Alors, je voudrais bien quand même que vous soyez un tout petit peu plus modestes et peut-être plus retenus dans vos affirmations sur le fait que cette mairie est utilisée à des fins politiques ou politiciennes !

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Francis Combrouze.

**M COMBROUZE** : Je regrette deux choses, Jean-Baptiste Olivier : l'utilisation du mot « propagande » et l'utilisation du mot « réquisition » devraient peut être vous faire un peu réfléchir sur le sens des mots et de l'histoire. Vraiment, surtout sur la question des retraites avec l'importance que lui donnait le Conseil national de la résistance, vous devriez, je pense, réfléchir à deux fois avant de nous proposer un vœu. Ouvrez un peu des livres d'histoire, vous comprendrez ce que je veux dire. Nous parler de la propagande et nous parler de la réforme *nationale* des retraites, c'est la première fois que je vois employé ces mots-là, « réforme nationale des retraites » !

**M. OLIVIER** : Chaque mot est pesé.

**M. COMBROUZE** : J'espère bien que chaque mot est pesé ! Je vous dis simplement une chose : je suis salarié, je suis citoyen, je suis élu politique, vous êtes un élu politique : assumez vous, parlez vraiment des retraites au fond ! Mais enfin, ne perdez pas de temps à cela ! On va essayer d'améliorer la banderole : elle sera plus jolie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Béoutis.

**M. BEOUTIS** : Puisque j'ai été cité par Monsieur Blisko, permettez-moi de répondre. Sans faire une leçon de républicanisme, je crois que l'on se trompe de débat. Monsieur Blisko a parlé de ce qui se passe à l'intérieur d'une mairie, mais je crois que ce qui est important dans cette affaire, dans ce projet de vœu, c'est l'extérieur de la mairie. Au début de la IIIe République, il y a quand même eu le principe de neutralité. Il y a deux principes qui doivent guider l'extérieur d'une mairie, enfin l'extérieur, c'est la neutralité et également les affaires locales. Une mairie, c'est laïc, c'est républicain, c'est neutre et ça s'occupe d'affaires locales. La gloire, enfin l'honneur de la IIIe République, cela a été de ne pas introduire la politique dans les conseils municipaux. Les frontons des mairies étaient ornés des trois mots, « liberté, égalité, fraternité », ce qui suffit. Alors, quand je vois des banderoles qui ne portent même pas sur des affaires locales mais qui portent sur des affaires nationales, donc qui ne sont pas du ressort d'un conseil d'arrondissement ou d'un conseil municipal, je me dis qu'on se trompe de débat. Qu'on puisse faire de la politique à l'intérieur d'une mairie d'accord, mais à l'extérieur, moi je vois le fronton républicain de la IIIe République « liberté, égalité, fraternité », c'est la maison commune et je crois qu'en mettant des banderoles qui appellent à la polémique on dévie de ce principe.

**M. COMBROUZE** : On ne va pas mettre les banderoles à l'intérieur !

**M. LE MAIRE** : Je pense que la remarque de Francis Combrouze est excellente, mais sans en revenir aux origines, juste deux choses : l'étymologie de « politique », c'est « les affaires de la cité ». Et oui, nous faisons de la politique dans cette mairie ! Je vous fais une grande révélation ! La deuxième révélation, c'est que je pensais que « défendons nos retraites » était un slogan capable de nous rassembler. Je constate que tel n'est pas le cas.

**M. OLIVIER** : Monsieur Offredo : je n'avais rien à dire puisque j'avais déjà répondu à ses remarques qui avaient été préparées. Monsieur Blisko est hors sujet, malgré tout son talent, et Monsieur Combrouze...

**M. BLISKO** : Merci pour le talent. Je ne vous remercie pas pour le hors sujet.

**M. OLIVIER** : ...et Monsieur Combrouze, c'est vrai, s'y connaît beaucoup en propagande. Sur le mot *national* : n'en soyez pas choqué, parce qu'effectivement, comme le disais Didier, nous sommes ici pour parler de questions locales. C'est bien pour cela que j'ai mis : réforme *nationale* des retraites puisque nous ne sommes pas compétents, à la différence de Monsieur Blisko et Monsieur Le Guen, qui sont députés et qui, eux, peuvent d'exprimer là-dessus. Nous, nous n'avons pas de mandat pour cela. Moi je n'ai pas été choqué par « défendons nos retraites ». Je dis simplement que c'est un slogan inutile puisque nous sommes tous d'accord là dessus. Mais certains agissent pour les défendre.

**M. COMBROUZE** : Donc on la remet. C'est inutile, vous avez raison.

**M. BLISKO** : On va la faire plus belle.

**M. LE MAIRE** : Je soumetts donc à vos voix ce vœu présenté par le groupe UMP. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 6 CONTRE : 27 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST REPOUSSE A LA MAJORITE

**M. LE MAIRE** : Nous en revenons à un vœu qui, j'espère, fera l'unanimité de notre conseil et qui vous est présenté par Annick Olivier. Puisque cette proposition venait d'elle j'ai souhaité qu'elle vous la présente elle-même, même si évidemment, elle recueille l'assentiment de la Majorité municipale.

**V 2010 11**: Vœu proposé par le groupe socialiste et radical de gauche relatif à l'attribution de la dénomination « rue Rosa Parks » à une future voie de la ZAC Paris Rive Gauche.

**Mme OLIVIER** : Nous allons devoir dénommer une nouvelle voie, la voie M9 M10. Il vous est proposé par la Majorité municipale et radicale de gauche d'attribuer le nom de Rosa Parks à cette voie située sur la ZAC Paris Rive Gauche. Je ne vous ferai pas l'injure de vous parler du personnage de Rosa Parks, c'est une personne emblématique pour les droits civiques des Noirs aux Etats-Unis, qui, par son refus de céder sa place dans un bus en décembre 1955, a finalement un peu initié autour de Martin Luther King des mouvements pour combattre cette ségrégation. La ségrégation dans les transports sera remise en cause par la Cour Suprême des Etats-Unis. Cette personne mérite tout à fait, par son parcours également, qu'une rue du 13<sup>ème</sup> porte son nom et donc, à travers Rosa Parks, je pense que c'est une façon d'honorer ceux qui, dans des situations mettant en cause les droits et libertés essentielles, ont su dire non avec courage et détermination. Si ce vœu aboutit pour dénommer la rue M9/M10 Rosa Parks, cela permettra également à l'école qui sera située dans cette rue de porter un beau nom.

**M. LE MAIRE** Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je le soumets donc à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 33 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La séance est levée à 20 heures 30.